

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Initiative populaire « Pour une conception moderne de la protection des animaux » et révision de la loi sur la protection des animaux (MCF 04.039)**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Burgos, Elie  
Clivaz, Romain

## Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Clivaz, Romain 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Initiative populaire « Pour une conception moderne de la protection des animaux » et révision de la loi sur la protection des animaux (MCF 04.039), 2003 – 2005*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 29.04.2025.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Tierhaltung, -versuche und -schutz	1

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Tierhaltung, -versuche und -schutz

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 24.07.2003  
ROMAIN CLIVAZ

L'**initiative populaire** fédérale « Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux) », lancée par la Protection Suisse des Animaux (PSA) a abouti à la mi-août. Une des exigences de cette initiative est d'interdire l'importation de produits d'origine animale, si leur fabrication contrevient à la législation suisse. Un **ancrage constitutionnel de l'interdiction de l'abattage sans étourdissement** est également prévu. Ces dispositions ne manqueront pas de relancer la discussion sur l'abattage rituel, que le Conseil fédéral comptait clore en inscrivant dans la loi une autorisation d'importation de la viande abattue selon les rites juifs et musulmans. Avant que l'initiative ne soit officiellement validée, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats avait proposé, à la fin du mois de juin, de coordonner son traitement avec celui de la loi sur la protection des animaux. Cette dernière devait être conçue comme un contre-projet indirect à l'initiative et l'examen de la loi suspendu jusqu'à la parution du message du Conseil fédéral concernant l'initiative. Le plénum a suivi sa commission et accepté cet ajournement.<sup>1</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 07.06.2004  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral, dans un message de juin, a **rejeté l'initiative populaire intitulée « Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux !) »**. Selon le gouvernement, cette initiative demande des mesures de protection des animaux dont la plupart sont déjà contenues dans la loi sur la protection des animaux et d'autres violent des traités internationaux. Le projet de révision de cette loi, proposé au parlement le 9 décembre 2002, garantit une protection moderne des animaux, selon le Conseil fédéral. Le traitement de ce projet avait en outre été suspendu jusqu'à remise du message du Conseil fédéral.<sup>2</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 21.12.2005  
ELIE BURGOS

Après avoir également été rejetée par le Conseil national en juin (par 182 voix contre 4), l'**initiative populaire « Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux !) »**, a finalement été retirée en fin d'année. La Protection suisse des animaux (PSA), à l'origine de cette initiative, a cependant décidé, cette dernière ayant atteint, selon elle, « ce qui était politiquement faisable à l'heure actuelle », de lancer une **nouvelle initiative populaire** au printemps 2006. Intitulée « Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers », cette dernière portera uniquement sur l'institution obligatoire dans les cantons d'un avocat pour défendre l'intérêt des animaux, chose que les chambres ont refusé dans la révision de la LPA.<sup>3</sup>

1) FF, 2003, p. 5412 s.; Rapport de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du 30 juin 2003; BO CE, 2003, p. 928 (décision de suspension); presse du 24.7.03 (concernant le contenu de l'initiative).

2) FF, 2004, p. 3077 ss.; Express, NZZ, QJ et TA, 8.6.04.

3) BO CN, 2005, p. 2000; FF, 2006, p. 377 (retrait); presse du 21.12.05 (annonce retrait et lancement nouvelle initiative populaire).